

Pétition du sieur Dallançon à Saulzais-le-Potier. (Renvoi au ministre de la guerre, qui fera droit, s'il y a lieu.)

Pétition de demandant que le statut de Louis XIV disparaisse de la place des Victoires. (Exclamation.)

La Commission demande et l'Assemblée prononce la question préalable.

Pétition des sieurs de Boudouin, Latour, Reynot et Rouloin à Alger, s'élevant contre diverses mesures prises en Algérie par la délégation de Bordeaux. (Renvoi à la Commission chargée d'examiner les décrets de la délégation de Bordeaux et du gouvernement de Paris.)

Pétition du commandant de Carbonel, à Versailles soumettant à l'Assemblée une proposition tendant à la formation d'une garde particulière à la représentation nationale. Cette troupe d'élite serait composée de officiers volontaires des gardes nationales mobiles, mobilisées et des corps auxiliaires ayant servi dans la dernière guerre. Cette garde recevrait le titre de garde d'honneur de l'Assemblée des députés.

Le rapport fait remarquer que le respect de tous les bons citoyens pour la représentation nationale est la meilleure sauvegarde de l'Assemblée.

L'ordre du jour que propose le rapport est prononcé.

M. MALLENS est le 4e rapporteur. — Pétition de la Dame E. vive, à Turtrouil, (Ariège) demandant qu'il soit fait remise du reste de sa peine à son mari actuellement en déportation à la Nouvelle-Calédonie et dont la libération doit arriver en janvier 1872. (Renvoi au ministre de la justice.)

Pétition du sieur Renault, à Beauvais, proposant certaines dispositions relatives à l'interdiction du séjour à Paris à certains condamnés correctionnels n'ayant pas auparavant leur domicile dans la capitale et à des condamnés à 10 ans de réclusion ou à des récidivistes. La même pétition demande la transportation pour les deux dernières catégories; les familles pourront suivre les condamnés mais ceux-ci ne pourraient rentrer dans la mère-patrie qu'après la réhabilitation. (Renvoi au bureau des renseignements.)

Pétition de la dame veuve Gonard, à Troyes, exposant les faits qui ont amené le meurtre de son mari inoffensif se tenant au près d'un café de Troyes, et tué par un officier comte prussien, le 8 février dernier, après la conclusion des préliminaires de la paix. La dame demande que ce fait soit dénoncé à toutes les puissances étrangères et qu'il soit signalé aux autorités prussiennes pour que le meurtrier soit poursuivi et qu'il soit accordé à la veuve du sieur Gonard, une indemnité par suite de la perte de son mari qui était son soutien. (Le rapport conclut au renvoi de la pétition au ministre des affaires étrangères. Adopté.)

Pétition du sieur Moreau, à Dijon, exposant que les volontaires ou soldats qui ont fait partie de la brigade Ricciotti-Garibaldi, se sont arrogés le droit de porter une décoration de fantaisie suspendue à un ruban rouge. Il demande qu'il soit mis ordre à cet abus. (Renvoi au ministre de la justice.)

Pétition du sieur Magné, docteur, à Marseille, demandant que toute publication consacrée exclusivement à la reproduction in-extenso des débats de l'Assemblée, tels qu'ils sont tenus, soit par le Journal officiel, soit, n'importe le format, exonérée des droits de poste.

Le rapport conclut au renvoi de la pétition à la Commission relative au transport des journaux.

M. DE TILLACOURT appuie la pétition, dont l'adoption aurait pour effet de faciliter la divulgation et la propagation des travaux de la Chambre. Il demande même que l'objet de la pétition soit complété en ce sens qu'il soit fait un tirage à part du compte rendu in extenso.

Le rapporteur dit que l'observation de M. de Tillacourt n'a rien d'incompatible avec les conclusions de la commission, sur lesquelles il insiste.

Le renvoi demandé par la commission est adopté.

Pétition du pa. tenr Sommel demandant le rétablissement de la déclaration du clergé de France de 1862, la convocation d'un concile gallican et la libre exercice des cultes. (ordre du jour.)

Pétition demandant des mesures contre l'ivrognerie (renvoi au ministre de la justice.)

Pétition demandant des mesures contre

Alfred, rue de Croix. — Lejour Adolphe, rue du Nouveau-Monde. — Plateaux Alexandrine, rue du Temple. — Wateaux Coralie, au Fontenoy.

DÉCÈS

23 Juin. — Demortier Céline, 9 mois, au Pile. — Devissimmi Marie, 1 an, rue de la Guinguette. — Poillet Emile, 15 jours, au Cul-de-Four. — Vancaneghem Auguste, 10 mois, Grande-Rue. — Rocq Marie, 6 ans, au Fontenoy.

24 Juin. — Destroyes Louis, 43 ans, commis négociant, rue de la Chapelle Garete. — Desmettre Alexandre, 27 ans, employé de commerce, rue du Chemin de Fer. — Cautoux Eugénie, 5 ans, rue de la Redoute. — Dever Ivo, 6 ans, rue de la Perche. — Ferrer Bianche, 1 an, au Fontenoy. — Vanderheyden Ernest, 6 mois, rue des Longues-Haies. — Bayard Clémentine, 62 ans, ménagère, aux Petites-Sœurs. — Delecluse Marie, 67 ans, rentière, rue St-Pierre. — Vercautier Arthur, 1 an, à l'Hôpital.

DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES.

Taxe des lettres de direction de poste à direction de poste.

Taxe des lettres nées et distribuées dans la circonscription postale du même bureau

Lettr. affr.	non-affr.
Jusqu'à 10 g. inclus. . . 0 f. 10 c.	0 f. 15 c.
de 10 gr. à 20 gr. incl. . . 0 20	0 30
de 20 g. à 100 g. . . 0 40	0 60
de 100 g. à 200 g. . . 0 80	1 20

Et ainsi de suite, en ajoutant, par chaque 100 gr. ou fraction de 100 grammes excédant, 40 c. en cas d'affranchissement, et 60 c. en cas de non-affranchissement.

Taxe des lettres de Paris pour Paris.

Lettr. affr.	non-affr.
Jusqu'à 15 gr. inclus. . . 0 f. 10 c.	0 f. 15 c.
de 15 g. à 30 g. incl. . . 0 20	0 25
de 30 g. à 60 g. . . 0 30	0 35
de 60 g. à 90 g. . . 0 40	0 55

Et ainsi de suite, en ajoutant 10 cent. par chaque 30 grammes ou fraction de 40 g. pour les lettres affranchies ou non affranchies.

Lettr. affr.	non-affr.
Jusqu'à 10 gr. inclus. . . 0 f. 20 c.	0 f. 30 c.
de 10 gr. à 20 g. incl. . . 0 40	0 60
de 20 g. à 100 g. . . 0 80	1 20
de 100 g. à 200 g. . . 1 60	2 40

Et ainsi de suite, en ajoutant, par chaque 100 gr. ou fraction de 100 grammes excédant, 80 c. en cas d'affranchissement et 1 fr. 20 cent en cas de non-affranchissement.

LE MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS paraît régulièrement. Abonnement, 4 fr par an. Prière aux abonnés qui ont changé de résidence, d'envoyer leur nouvelle adresse le plus tôt possible, à la Direction à Paris, 104, rue de Richelieu, ou à la Succursale à Lyon, 5, rue de l'Hotel-de-Ville. 1009

Société industrielle ANONYME 16, place Vendôme, à Paris Opérations de banque et de bourse, au comptant et à terme. Reports et avances sur titres (mêmes titres conservés).

Escompte et paiement de tous coupons échus et à échoir jusqu'à fin septembre prochain	Emprunts français et étrangers, italiens, ottomans, espagnols, autrichiens, etc. Villes Tabacs. Foncier, Marchés, Suez, Chemins de fer, Romains, etc., etc.
Renseignements sur toutes valeurs. Couverture immédiate.	

Le président du conseil d'administration, J. RANDOING, Officier de la Légion d'Honneur, ancien président du conseil général de la Somme. 1010

COMPOSITEURS On demande de suite de bon Compositeurs pour le journal et les ouvrages de ville. S'adresser à l'imprimerie du Journal de Roubaix, rue Nain, 1, Roubaix.

tout étranger qui, résidant en France, s'occupe de la politique de notre pays. (Ordre du jour.)

Pétition demandant certaines mesures contre les dénicheurs et les diffamateurs. (Ordre du jour.)

Pétition protestant contre les tendances que manifeste le gouvernement égyptien de remettre en question la réforme judiciaire, et demandant que le gouvernement consulte les nationaux français résidant en Egypte, avant de souscrire à tout changement de législation.

La pétition est renvoyée selon les conclusions de la commission au ministre des affaires étrangères.

Pétition du sieur Rouneau, à Vichy, demandant le rapport du décret du 25 janvier 1869 sur la pêche fluviale et le retour à l'ancienne loi. Il propose que la surveillance de la pêche soit rendue au service des eaux et forêts. Il fait observer que la loi de 1869 n'a pas tenu compte des conditions climatiques et des usages basés sur les nécessités véritables. (Renvoi au ministre des travaux publics.)

Pétition du sieur Rouyer, à St Germain-en-Laye, demandant que des mesures rigoureuses, telles que l'emprisonnement pendant plusieurs années soient prises contre tout étranger qui, résidant en France, s'occupe de la politique de notre pays.

Le rapport fait remarquer que les lois contre les étrangers sont suffisantes.

L'ordre du jour est prononcé.

Pétition du sieur Lelie, à Marseille, demandant que des mesures rigoureuses soient prises contre les repris de justice et les étrangers; que la garde nationale soit supprimée; et que l'on double le nombre de brigades de gendarmerie. Le pétitionnaire propose en outre que l'on augmente l'imposition des actions et obligations industrielles et qu'il y ait un budget des pauvres comme en Suisse, en ce qui concerne les répartitions de secours et les institutions de charité. Il n'y dans la pétition que des indications d'aucun développement de fait ou d'institutions.

L'ordre du jour est demandé par le rapport et prononcé par l'Assemblée.

Pétition demandant que l'Assemblée élève la voix pour faire cesser les moralités de Dix. (Renvoi au ministre de l'instruction publique.)

Pétition proposant une loi que le pétitionnaire prétend capable d'assurer à l'ouvrier du travail et une meilleure vie. (Ordre du jour.)

Pétition demandant des règlements spéciaux contre les usages de Paris. (Ordre du jour.)

Pétition demandant qu'il ne soit plus permis de noymer d'Assemblée subit à Paris, ce jeunes avocats sans mérite appréciable. (Ordre du jour.)

Chronique locale & départementale

AVIS AU COMMERCE ET A L'INDUSTRIE DES TEXTILES.

Le directeur de la condition publique de Roubaix, a l'honneur d'informer les intéressés que par suite du mouvement de marchandises qui a lieu à la condition publique et de l'insuffisance des magasins, il y a un encombrement tel qu'il lui est impossible, pendant quelques jours, de recevoir d'autres marchandises en dépôt.

Le service de la condition publique SANS DÉPOT de marchandises, se fait comme par le passé.

Ce matin, a eu lieu l'élection du commandant du bataillon des Sapeurs-Pompiers de Roubaix. M. Emile Birbotin a été nommé à l'unanimité. M. Bonnave-Delannoy a été nommé officier trésorier, porte-drapeau.

Le tribunal de commerce de Rouen vient de rendre une décision qui tranche, en faveur des acheteurs, une des questions nombreuses que l'état de guerre est appelé à soulever dans nos contrées manufacturières.

Il s'agissait de savoir si les marchés à livrer contractés par les fabricants, se

sont trouvés résiliés définitivement par le fait de l'occupation prussienne, ou simplement suspendus pendant la durée de la guerre.

Le tribunal décide qu'il y a simplement suspension, et que le fabricant qui se refuse à livrer après la guerre, et alors que l'exécution du marché est devenue possible, doit être condamné à des dommages-intérêts.

On annonce de Saint-Amand, à l'Echo de la frontière, la mort de M. Désiré Pilotte, docteur en droit, candidat aux dernières élections pour l'Assemblée nationale.

On se rappelle qu'en 1848, M. Pillette partageait à Lille, avec Delescluze les fonctions de commissaire général dans le Nord.

Par arrêté de M. le préfet, pris sur la proposition de M. l'inspecteur d'Académie:

Mlle Lebecq, institutrice publique (3e classe), à Mouveaux, est nommée institutrice publique (même classe) à Lille, rue de la Deûle, en remplacement de Mlle Ducrot, décédée.

Mlle Bracq, institutrice adjointe à Lille, est nommée institutrice publique (3e classe) à Mouveaux, en remplacement de Mlle Lebecq, appelée à d'autres fonctions.

On vient d'arrêter et d'écrouer à la prison St-Vaast, à Douai, un complice du vol commis récemment à Dechy, au préjudice du sieur Catillon.

Depuis quelque temps, l'attention de la police était attirée sur des vols nombreux qui se produisaient dans les communes de l'arrondissement de Douai, et les investigations les plus actives étaient exercées sur un grand nombre de points.

Ces recherches ont été couronnées de succès. Les derniers affidés de la bande qui dévastait nos campagnes, viennent d'être mis en état d'arrestation. (Indépendant.)

VILLE DE ROUBAIX.

Cours public de chimie

Lundi 26 Juin à 8 h. 1/4 du soir

Organisation des oiseaux, des reptiles, des poissons. Organisation générale des mammifères. Secrétion du lait.

Cours public d'histoire naturelle

Mercredi 28 Juin à 8 h. 1/4 du soir

Struction des os. Etude de la nacre, des perles, du corail et des éponges.

Commerce

Havrè 24 juin 1871.

(Dépêche de MM. Kablé et C^e représentés par M. Bulteau Desbommets.)

Marché calme; prix bien tenus; low middling 110; strict good ordinary 104, Oomra 81 82 très ordinaire 109.

Liverpool, 24 juin.

(Dépêche de MM. Kablé et C^e représentés par M. Bulteau Desbommets.)

Ventes, 12,000 balles; prix inchangés.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX

NAISSANCES

23 juin. — Haunel Laura, rue de Flandre. — Cattoir Marie, rue Jacquart. — Bacs J. B., rue du Fort. — Wanta Louis, chemin de Couteaux. — Morau Pauline, rue de l'Épérance. — Tiborghien Angèle, à l'Épéule. — Bailleux Jules, rue St-Antoine. — Croquison Coralie, rue du Parc.

24 Juin. — Desbarbieux Flore, au Tilleul. — Wyes Elsa, rue du Bain. — Vanneste

singulière du colporteur.

— Vous savez, mes bonnes femmes, reprit bientôt Kennedy d'un air de simplicité, que les gens de notre profession sont obligés de se renseigner aussi exactement que possible sur le caractère et les habitudes des personnes importantes du pays où ils s'arrêtent; c'est ainsi que l'on parvient à contracter avec elles de bons marchés. Ne vous étonnez donc pas si mon maître et moi nous désirons savoir plus particulièrement ce qui concerne votre jeune lady. — Il peut être dangereux de parler de certaines choses, ami Kennedy, répliqua Alison; cependant, il faut l'avouer, le mariage de sir Georges avec miss Avondale a fait jaser dans le temps, et on n'y a cru que quand la chose a été entièrement conclue. On prétend que miss Nelly ne pouvait souffrir sir Georges, à cause de sa conduite dans une intrigue qui coûta la vie à une malheureuse jeune dame de ce village. — Eh! mais, commère, interrompit Jenny à son tour en ricanant, ce que vous ne dites pas, c'est que miss Avondale n'en devait guère à sir Georges; car enfin une jeune fille comme elle qui est enlevée par les white boys et qui est prisonnière dans le Cannemara pendant plus de six mois, ça paraît bien chanceux tout de même! — Vous êtes une mauvaise langue, Jenny, dit mistress O'Flanagan, qui, tout en retournant ses gallettes d'avoine, ne perdait pas un mot de la conversation, et vous allez donner une détestable opinion de vous

à Leurs Honneurs... Qu'importaient les bagatelles dont vous parlez, quand il s'agissait d'une grande fortune commune celle des lords Avondale! Si miss Nell, n'eût pas épousé sir Georges, à qui revenait, après la mort du vieux comte le titre et la terre d'Avondale, il eût fallu lui payer un douaire de cinquante mille livres sterling; or, sir Georges n'avait rien, et la construction du nouveau château avait coûté les yeux de la tête. Le vieux lord n'a vu d'autre moyen, pour conserver entiers les domaines de ses ancêtres, que de décider les jeunes gens à ce mariage; il y est parvenu, non sans difficultés, dit-on; ce qui n'empêche pas les époux de mener joyeuse vie! — Oui, dit Jenny, mais le bruit court qu'ils ne sont jamais si heureux que quand ils sont éloignés l'un de l'autre... Ainsi, pendant que milord assiste aux courses d'Angleterre, miady est venue ici inaugurer le château avec une bande de jeunes gentlemen qui chassent et pêchent toute la journée, et de riches ladies qui galopent à cheval dans le parc, en riant comme des folles. Miady leur donne l'exemple, et ce n'est pas là la conduite d'une femme bien chagrine de l'absence de son mari! — Vous n'y êtes pas, Jenny, répliqua Alison en baissant la voix d'un air railleur; sans vouloir médire de miady, j'ai entendu conter des choses...

(La suite à un prochain numéro.)

et meilleur. Eh bien, voici mon maître qui, pour payer sa bienvenue à Neath, vous prie d'en servir à chacun de ceux qui sont ici une petite mesure; ni eux ni vous ne refuserez de nous faire raison, j'en espère?

Les assistants se répandirent en bénédictions et en remerciements. L'hôte se s'empressa d'exécuter les ordres des généreux voyageurs, et bientôt chaque convive se mit à déguster avec jélices ce nectar précieux dont il était privé depuis longtemps.

Alison et Jenny surtout ne tarissaient pas en éloges sur la munificence des étrangers.

— Ah! Votre Honneur, dit Alison en faisant claquer la langue et en se tournant vers Foster, dont la portion restait intact devant lui, voilà une belle action! et vous mériteriez de vendre ici vos marchandises avec de gros bénéfices. Malheureusement, il n'y faut pas compter, voyez-vous; le village est si pauvre, qu'excepté le révérend M. Bruce, le ministre de la religion établie, et le père Gordon, le nouveau ministre catholique, pas un habitant peut-être ne serait assez riche pour vous acheter une douzaine d'aiguilles ou un écheveau de fil.

Le silencieux colporteur rompit enfin le silence obstiné qu'il gardait depuis son arrivée.

— Ainsi donc, demanda-t-il d'une voix vibrante, on est toujours misérable sur les terres de lord Avondale? — Vous pouvez le dire, monsieur! s'écria Jenny,

jalouse de payer son écot en renseignements. Nos souffrances deviennent de jour en jour plus grandes; malgré les aumônes du gouvernement, nous n'avons à manger que la moitié de notre sou, et nous sommes presque nus... Aussi, la plupart d'entre nous se trouvent-ils très contents quand on consent à les recevoir sur les navires qui vont en Angleterre, ou en Amérique, ou plus loin encore. Si on le voulait, nous quitterions tous ce malheureux pays, où nous mourrions de faim tôt ou tard. — Et quelle est la cause de cette affreuse détresse? — Il y a d'abord la maladie des pommes de terre, Votre Honneur; puis les landlords de Stone-House on redoublé de rigueur, depuis la dernière rébellion. Dam! ils ont bâti un château, à la place de l'ancien cottage, et il a fallu beaucoup d'argent pour cela.

Aussi ont-ils complètement changé leur mode de régir leurs terres. Autrefois, le petit fermier traitait directement avec eux ou avec leur intendant, et si durs qu'ils fussent, il en tirait toujours quelque chose. Mais, depuis cette maudite insurrection, le landlord n'a plus voulu avoir affaire au simple paddy; il lève ses domaines à de gros spéculateurs, qui sous-louent eux-mêmes à d'autres, et qui nous appellent des middlemen (intermédiaires). Si bien qu'un pauvre homme qui a besoin de quelques acres de terre pour nourrir sa famille ne les obtient qu'à des prix exorbitants. A la première échéance, il ne peut payer son

terme; alors les middlemen saisissent tout ce qu'il possède et le chassent de son cottage avec sa famille. De la sorte, les maîtres s'enrichissent et ne craignent rien, tandis que le paddy se ruine et se trouve réduit à la mendicité. — Et quel est le landlord, dit Foster avec agitation, qui, dans la crise où nous sommes, applique encore cet inopitoyable système d'exploitation dans la paroisse de Neath? Je croyais que le vieux lord Avondale avait reçu de trop sévères leçons pour... — Le vieux lord! répéta Jenny à son tour; quoi! Votre Honneur, ignorez-vous que le vieux lord est mort, il y a plus de deux ans, un peu après le mariage de sa fille?

Le colporteur fit un soubresaut.

— Lord Avondale est mort et sa fille est mariée? dit-il d'une voix altérée en palissant. — Et s'il plaît à Votre Honneur, c'est là une vieille histoire. Miss Nelly a épousé sir Georges Clinton, son parent, qui, par suite de la mort du vieux lord, est devenu pair d'Angleterre et comte Avondale.

Foster se renversa en arrière, comme s'il eût été pris d'un malaise subit. Son compagne lui toucha l'épaule et l'obligea à boire tout d'un trait son verre de whisky. Pendant cette conversation, les habitudes du cabaret s'étaient éclipsées un à un, par suite de la discrétion naturelle au bas peuple irlandais. Il ne restait dans la salle que la veuve Flanagan et ses deux amies, à qui l'obscurité tout jours croissante avait dérobé l'émotion

termes de la conversation, et vous allez donner une détestable opinion de vous